

## REGLEMENT DES COMPETITIONS TERRITORIALES SENIORS Saison 2014-2015

### Préambule :

Conformément aux dispositions en vigueur dans les Règlements Généraux de la Fédération Française de Rugby les compétitions territoriales (Honneur, Promotion d'Honneur, 1ère Série, 2<sup>ème</sup> Série, 3<sup>ème</sup> Série, 4<sup>ème</sup> Série et Réserves) sont organisées à l'initiative de chaque Comité Territorial à partir du classement général de ses associations établi à l'issue de la saison précédente.

Toutefois, ces compétitions doivent être organisées de telle manière qu'elles aboutissent obligatoirement à une phase territoriale ou à une ultime et dernière phase territoriale qualifiant spécifiquement et en propre pour chacun des championnats de France ouverts à ces catégories (Honneur, Promotion d'Honneur, 1ère Série, 2<sup>ème</sup> Série, 3<sup>ème</sup> Série, 4<sup>ème</sup> Série et Réserves).

Cette règle s'applique quel que soit le nombre d'associations appelées à disputer chacune des épreuves qualificatives. La phase finale territoriale doit, à cet effet, prévoir la répartition la plus équitable possible entre chaque série du nombre d'associations postulant aux diverses qualifications fédérales (Honneur, Promotion d'Honneur, 1ère Série, 2<sup>ème</sup> Série, 3<sup>ème</sup> Série, 4<sup>ème</sup> Série et Réserves).

Par ailleurs, pour les cas non traités dans le présent document il sera fait référence aux dispositions des différents articles de Règlements Généraux de la F.F.R.

Pour la saison 2014-2015 les compétitions des Séries Territoriales d'Ile-de-France seront composées de 95 clubs répartis comme suit :

- Honneur 20 clubs
- Promotion d'Honneur 30 clubs
- 1<sup>ère</sup> Série 20 clubs
- 2<sup>ème</sup> Série 16 clubs
- 3<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup> Séries 9 clubs

# REGLEMENT SPORTIF DES COMPETITIONS TERRITORIALES

## Article 1 : Organisation des compétitions

1.1 – Les dispositions des chapitres I, III et IV du Titre III des Règlements Généraux de la F.F.R. sont applicables aux compétitions territoriales d’Ile-de-France.

1.2 - Pour chacune des catégories, les dispositions particulières sont spécifiées dans les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Championnat territorial « HONNEUR »
- Annexe 2 : Championnat territorial « PROMOTION D’HONNEUR »
- Annexe 3 : Championnat territorial « 1ère SERIE »
- Annexe 4 : Championnat territorial « 2<sup>ème</sup> SERIE»
- Annexe 5 : Championnat territorial « 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> SERIES»
- Annexe 6 : Championnat territorial « RESERVES HONNEUR»
- Annexe 7 : Championnat territorial « RESERVES PROMOTION D’HONNEUR»

## Article 2 : Conditions d’accès aux phases finales territoriales et au Championnat de France

### 2.1 : Conditions générales

Les conditions d’accès au Championnat de France de la catégorie concernée sont celles reprises aux articles 350, 351 et 352 du chapitre V du Titre III des Règlements Généraux de la Fédération Française de Rugby.

**Outre la non-participation aux phases finales du Championnat de France de la catégorie concernée, toute association ne remplissant pas ces conditions ne peut participer aux phases finales territoriales de sa catégorie.**

Si, cette association se trouve être à un rang de club qualifiable, elle sera placée, au mieux, au rang de première association non qualifiée de sa poule. Elle est remplacée, dans le classement de sa poule, par l’association suivante qui remplit les conditions et ce, jusqu’au rang de première association non qualifiée.

Les associations ont jusqu’au 15 Décembre 2014 pour se mettre en conformité avec ces obligations, au niveau des engagements, et jusqu’au 15 mars 2015 pour justifier des activités Ecoles de rugby.

### 2.2 : Conditions particulières

#### 2.2.1 Rétrogradation

Une association qui a participé, la saison précédente (2013-2014), à des rencontres d’une catégorie donnée et qui, **à sa demande**, est rétrogradée dans une catégorie inférieure, n’est autorisée à participer ni aux phases finales de la compétition territoriale, ni aux phases finales du Championnat de France, de la catégorie dans laquelle elle a été placée, à sa demande, pour la saison en cours (2014-2015).

Pour la saison en cours (2014-2015) elle est remplacée, dans sa catégorie d'origine :

- a) Par l'association rétrogradée en catégorie inférieure la mieux classée à la fin de la phase préliminaire.
- b) S'il n'y a aucune association rétrogradée, par l'association de catégorie inférieure règlementairement non promue, la mieux classée au terme de la saison précédente, qui accepte d'être promue.

### *2.2.2 Conséquences d'une rétrogradation*

Dans une catégorie donnée, une association rétrogradée sportivement en fonction de son classement de la dernière saison et qui peut, éventuellement, bénéficier d'une mesure de repêchage du fait d'une balance positive des montées et des descentes de Fédérale 3 et d'Honneur ou, de toute autre situation favorable, a la possibilité de refuser ce repêchage.

Dans ce cas, cette association est maintenue dans la catégorie dans laquelle elle a été rétrogradée sportivement. Elle conserve ses droits pour participer aux phases finales territoriales ainsi qu'aux phases finales du Championnat de France de cette catégorie.

Pour la saison en cours elle est remplacée, dans sa catégorie d'origine :

- a) par l'association rétrogradée en catégorie inférieure la mieux classée à la fin de la phase préliminaire de la saison précédente,
- b) par l'association de rang suivant en cas de refus de l'association consultée au point a),
- c) par l'association de catégorie inférieure, règlementairement non promue, la mieux classée au terme de la saison précédente, qui sera préalablement consultée en vue de ce repêchage.

### *2.2.3 Forfait général en Réserves ou non-respect de l'obligation de l'équipe Réserve*

Si l'obligation d'avoir une équipe Réserve en Honneur à XV et en Promotion d'Honneur à XII, N'EST PAS REMPLIE ou si 3 forfaits sont enregistrés (rappelant que 2 MEI valent un forfait), les clubs concernés se verront infliger un **MALUS de 5 POINTS** à l'équipe Une et ce, selon la décision examinée et acceptée lors de l'Assemblée Générale du C.I.F.R. du 21 Juin 2003.

De plus ces équipes « Une » seront interdites de participer au Championnat de France en cas de qualification ainsi que pour le titre d'Ile-de-France et que pour la montée en catégorie supérieure.

## **2.3 : Le calcul des points**

### *2.3.1 – Points « terrain »*

*Compétitions concernées : Seniors 1 et Equipes Réserves de l'Honneur à la 4ème série.*

a) Il est attribué à chaque équipe, à l'issue d'un match de phase qualificative ou à l'issue d'un match de phase finale de l'une de ces compétitions, le nombre de points, dits points « terrain » suivants :

- 4 points pour match gagné ;
- 2 points pour match nul ;
- 0 point pour match perdu ;

- 0 point à l'équipe qui s'est présentée avec l'effectif requis dans sa catégorie (voir tableau de l'annexe XII des Règlements Généraux – Règle du jeu n° 3.1) mais qui, au cours de la rencontre, s'est trouvée en effectif insuffisant (Règlements Généraux – article 452) ; dans ce cas, 5 points au bénéfice de l'équipe adverse.

- 0 point à l'équipe qui s'est présentée avec un effectif incomplet ; dans ce cas, 5 points au bénéfice de l'équipe non fautive.

- Moins 2 points à l'équipe ayant match perdu par disqualification ou par forfait et dans ces cas, 5 points au bénéfice de l'équipe non responsable du match perdu.

b) En outre, il sera accordé, selon les principes ci-dessous, des points « terrain » supplémentaires dits « points bonus » :

- 1 point de « bonus » au bénéfice de l'équipe ayant marqué au moins 3 essais de plus que son adversaire ;

- 1 point de « bonus » au bénéfice de l'équipe ayant perdu par un écart inférieur ou égal à 7 points.

Les points de « bonus » attribués selon les principes ci-dessus s'ajoutent aux points « terrain » obtenus par l'équipe concernée sauf pour l'équipe ayant match perdu par disqualification, par forfait ou pour cause de « Match à Effectif Incomplet ».

En cas de match interrompu et rejoué dans les conditions fixées par l'article 453 des Règlements Généraux de la F.F.R., seuls sont pris en compte pour l'attribution des « points bonus » les essais et points marqués par chaque équipe lors du second match (match rejoué).

#### ***2.4 : Cas d'égalité des clubs à l'issue de la phase qualificative***

En cas d'égalité des clubs à l'issue de la phase qualificative, les dispositions des articles 340.1 et suivants des Règlements Généraux sont appliquées.

#### **Article 3 : Modifications au calendrier officiel**

Les possibilités de modifications de rencontres prévues au calendrier officiel sont celles reprises aux articles 311-1 à 311-5 des Règlements Généraux.

#### **Article 4 : Matches reportés**

Les conditions de report d'une rencontre prévue au calendrier officiel sont celles reprises à l'article 312 des Règlements Généraux.

#### ***4.1 : Report décidé suite à un arrêté municipal d'interdiction d'utilisation du terrain***

Les conditions de report sont celles énoncées à l'article 312.3 des Règlements Généraux et en particulier dans le cas d'une rencontre reportée de la phase « Aller ».

## **RAPPEL**

L'indication date de « REPLI » sur le calendrier des compétitions signifie que cette date disponible est réservée par la Commission Territoriale des Epreuves pour permettre de programmer une ou des rencontre(s) qui n'aurai(en)t pu se disputer à la date initialement prévue.

Il ne s'agit, **en aucun cas**, d'une date « Libre » laissée à la disposition des clubs.

Tout club qui ne disputerait pas une rencontre placée sur une date de repli sera considéré comme « Forfait » pour cette rencontre.

### **Article 5 : Charte de l'arbitrage**

Pour les clubs des catégories « Honneur » à la « 4ème Série » incluse (obligation = 1 arbitre) :

- Non-respect des dispositions de la Charte de l'arbitrage : retrait de 2 points « terrain », par arbitre manquant ou ne justifiant pas du nombre de matches requis, appliqué au classement établi à l'issue de la phase qualificative (article 10 du Titre IV de l'Annexe II des Règlements Généraux de la F.F.R.).

### **Article 6 : Permanences de la Commission Territoriale des Epreuves**

Une permanence est assurée par un bénévole de la Commission Territoriale des Epreuves :

**Du vendredi 18 heures au Samedi 12 heures : 06.22.59.57.13**

Après le samedi 12 heures, toute décision de report de rencontre sera de la compétence de l'arbitre au moment du coup d'envoi initialement prévu.

Tout club recevant un arrêté municipal entre le vendredi 18 heures et le samedi 12 heures doit,

### **IMMEDIATEMENT :**

1) Faxer l'arrêté municipal à la Commission Territoriale des Epreuves :

- Fax : 01.43.44.60.94
- Mail : cifr@idfrugby.fr

2) Prévenir la permanence de la Commission Territoriale des Epreuves : 06.22.59.57.13.

3) Prévenir l'arbitre par tous moyens disponibles.

4) Prévenir l'adversaire par tous moyens disponibles.

### **Article 7 : Mesures non prévues**

Le Comité Directeur ou le Bureau du Comité Territorial pourront prendre toute décision qu'ils jugeront conforme à l'intérêt général du rugby sur toutes les questions sportives qui seront soumises à leur examen et qui ne se trouveraient pas expressément prévues au présent règlement.

\*\*\*\*\*

Pour la saison 2014/2015, le nombre de qualifiés pour le Championnat de France est le suivant :

- **Honneur** : 6 qualifiés (dont un barragiste)
- **Promotion d'Honneur** : 6 qualifiés (dont un barragiste)
- **1ère série** : 6 qualifiés (dont un barragiste)
- **2<sup>ème</sup> Série** : 6 qualifiés (dont un barragiste)
- **3<sup>ème</sup> Série** : 3 qualifiés (dont un barragiste)
- **4<sup>ème</sup> Série** : 3 qualifiés (dont un barragiste)

Les qualifiés doivent être transmis par le Comité Territorial à la F.F.R. pour le :

- **20 Avril 2015** pour l'Honneur, la Promotion d'Honneur, les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Séries
- **27 Avril 2015** pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Séries.

Pour le Championnat de France des équipes Réserves, il y aura :

- 2 qualifiés en Réserve d'Honneur
- 1 qualifié en Réserve de Promotion d'Honneur

# ANNEXE 1 : HONNEUR

## Participants

Pour la saison 2014/2015, 20 associations sont invitées à participer au Championnat d'Ile-de-France d'Honneur en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2013/2014.

## Obligations

Activités : Ecole de Rugby y compris « moins de 14 ans » avec un effectif minimum de pratiquants de 22 (au 31 mars 2015).

Et 1 équipe de « moins de 16 ans » ou 1 équipe de « moins de 18 ans » pouvant être en rassemblement (si BALANDRADE sur autorisation de la Commission des Epreuves Fédérales, obligation de présenter une équipe « association).

L'effectif minimal imposé dans les rassemblements pour le club bénéficiaire/support : 10 licenciés « moins de 18 ans » ou 10 licenciés « moins de 16 ans », au plus tard le 15 décembre 2014.

Seul le club bénéficiaire/support du rassemblement pourra justifier du respect de ses obligations sportives dans la catégorie d'âge concernée.

Et 1 équipe Réserve SENIORS à XV.

## Phase qualificative

Les 20 associations sont réparties en 2 poules de 10 équipes.

Matches « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **15 heures**.

« ALLER »	21/09, 28/09, 05/10, 12/10, 02/11, 16/11, 23/11, 30/11, 14/12/2014,
« RETOUR »	11/01, 18/01, 25/01, 01/02, 08/02, 08/03, 15/03, 22/03, 29/03/2015

Dates de « REPLI » : 19/10, 09/11, 21/12/2014 et 15/02, 01/03/2015.

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 20 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1ers de poule entre eux ;
2. Classement des 2èmes de poule entre eux ;
3. Classement des 3èmes de poules entre eux,
4. Et ainsi de suite ...

## Phase finale territoriale

Les associations classées de 1 à 4, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les ½ finales du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ½ finales le **Dimanche 19 Avril 2015**, en match simple sur terrain neutre selon le tableau ci-dessous.

- Match 1 : 1er contre 4ème
- Match 2 : 2ème contre 3ème

Les vainqueurs des ½ finales joueront la finale territoriale le **Dimanche 26 Avril 2015**, à Montmorency, pour le titre de Champion d'Ile-de-France d'Honneur.

### **Phase finale nationale**

Les associations classées de 1 à 6, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les phases finales du Championnat de France.

L'association classée n° 6 devra participer à un match de barrage qualificatif pour les 32<sup>èmes</sup> de finale du Championnat de France, le **Dimanche 26 Avril 2015**.

### Dates des phases finales :

- Barrage            26/04/2015
- 32<sup>ème</sup>                10/05/2015
- 16<sup>ème</sup>                17/05/2015
- 8<sup>ème</sup>                  24/05/2015
- ¼                      31/05/2015
- ½                      07/06/2015
- Finale                21/06/2015

### **Affectation pour 2015-2016**

#### Montées :

Les associations classées 1 et 2, à l'issue de la phase qualificative (chaque 1<sup>er</sup> de poule), accéderont à la Fédérale 3.

#### Descentes :

**Si nous n'avons aucune descente de Fédérale 3 en Honneur et aucune montée complémentaire d'Honneur en Fédérale 3**, l'association classée n° 20 descendra en Promotion d'Honneur (soit 1 club).

En fonction des descentes de Fédérale 3 en Honneur et des montées complémentaires d'Honneur en Fédérale 3, ce nombre de 1 pourra varier à la hausse ou à la baisse afin de garder en Honneur des poules équilibrées.

# ANNEXE 2 : PROMOTION D'HONNEUR

## Participants

Pour la saison 2014/2015, 30 associations sont invitées à participer au Championnat d'Ile-de-France de Promotion d'Honneur en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2013/2014.

## Obligations

Activités : Ecole de Rugby y compris « moins de 14 ans » avec un effectif minimum de pratiquants de 15 (au 31 mars 2015).

Et 1 équipe de « moins de 16 ans » ou 1 équipe de « moins de 18 ans » pouvant être en rassemblement (si BALANDRADE sur autorisation de la Commission des Epreuves Fédérales, obligation de présenter une équipe « association »).

L'effectif minimal imposé dans les rassemblements pour le club bénéficiaire/support : 10 licenciés « moins de 18 ans » ou 10 licenciés « moins de 16 ans », au plus tard le 15 décembre 2014.

Seul le club bénéficiaire/support du rassemblement pourra justifier du respect de ses obligations sportives dans la catégorie d'âge concernée.

Et 1 équipe Réserve SENIORS à XII.

## Phase qualificative

Les 30 associations sont réparties en 3 poules de 10 équipes.

Matches « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **15 heures**.

« ALLER »	21/09, 28/09, 05/10, 12/10, 19/10, 02/11, 16/11, 23/11, 30/11/2014
« RETOUR »	14/12/2014 et 11/01, 18/01, 25/01, 01/02, 08/02, 08/03, 15/03, 22/03/2015

Dates de « REPLI » : 09/11, 21/12/2014 et 15/02, 01/03/2015.

A l'issu de cette phase, les associations seront classées de 1 à 30 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1ers de poule entre eux ;
2. Classement des 2èmes de poule entre eux ;
3. Classement des 3èmes de poules entre eux,
4. Et ainsi de suite ...

## Phase finale territoriale

Les associations classées de 1 à 8, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les ¼ de finale du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ¼ de finale le **Dimanche 29 Mars 2015**, en match simple sur terrain neutre selon le tableau ci-dessous.

- Match 1 : 1er contre 8ème
- Match 2 : 2ème contre 7ème
- Match 3 : 3ème contre 6ème
- Match 4 : 4ème contre 5ème

Les vainqueurs des ¼ de finale joueront les ½ finales le **Dimanche 19 Avril 2015**, en match simple sur terrain neutre selon le tableau ci-dessous.

- Match 5 : Vainqueur Match 1 contre Vainqueur Match 4
- Match 6 : Vainqueur Match 2 contre Vainqueur Match 3

Les vainqueurs des ½ finales joueront la finale territoriale le **Dimanche 26 Avril 2015**, à Montmorency, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de Promotion d'Honneur.

### **Phase finale nationale**

Les associations classées de 1 à 6, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les phases finales du Championnat de France.

L'association classée n° 6 devra participer à un match de barrage qualificatif pour les 32<sup>èmes</sup> de finale du Championnat de France, le **Dimanche 26 Avril 2015**.

### Dates des phases finales :

- Barrage            26/04/2015
- 32<sup>ème</sup>                10/05/2015
- 16<sup>ème</sup>                17/05/2015
- 8<sup>ème</sup>                 24/05/2015
- ¼                     31/05/2015
- ½                     07/06/2015
- Finale              21/06/2015

### **Affectation pour 2015-2016**

#### Montées :

Les associations classées 1, 2 et 3, à l'issue de la phase qualificative (chaque 1<sup>er</sup> de poule), accéderont en Honneur la saison suivante.

#### Descentes :

**Si nous n'avons aucune descente de Fédérale 3 en Honneur et aucune montée complémentaire d'Honneur en Fédérale 3**, les clubs classés du n° 25 au n° 30 descendront en 1<sup>ère</sup> série (soit 6 clubs).

En fonction des descentes de Fédérale 3 en Honneur et des montées complémentaires d'Honneur en Fédérale 3, ce nombre de 6 pourra varier à la hausse ou à la baisse afin de garder en Promotion d'Honneur des poules équilibrées.

# ANNEXE 3 : 1ERE SERIE

## Participants

Pour la saison 2014/2015, 20 associations sont invitées à participer au Championnat d'Ile-de-France de 1<sup>ère</sup> Série en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2013/2014.

## Obligations

Activités : Ecole de Rugby y compris « moins de 14 ans » avec un effectif minimum de pratiquants de 15 (au 31 mars 2015).

Et 1 équipe de « moins de 16 ans » ou 1 équipe de « moins de 18 ans » pouvant être en rassemblement (si BALANDRADE sur autorisation de la Commission des Epreuves Fédérales, obligation de présenter une équipe « association).

L'effectif minimal imposé dans les rassemblements pour le club bénéficiaire/support : 10 licenciés « moins de 18 ans » ou 10 licenciés « moins de 16 ans », au plus tard le 15 décembre 2014.

Seul le club bénéficiaire/support du rassemblement pourra justifier du respect de ses obligations sportives dans la catégorie d'âge concernée.

## Phase qualificative

Les 20 associations sont réparties en 2 poules de 10 équipes.

Matches « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **15 heures**.

« ALLER »	21/09, 28/09, 05/10, 12/10, 09/11, 16/11, 23/11, 30/11, 07/12/2014
« RETOUR »	14/12/2014 et 11/01, 18/01, 25/01, 01/02, 08/02, 08/03, 15/03, 22/03/2015

Dates de « REPLI » : 19/10, 26/10, 21/12/2014 et 15/02, 01/03/2015.

A l'issu de cette phase, les associations seront classées de 1 à 20 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

- 1) Classement des 1ers de poule entre eux ;
- 2) Classement des 2èmes de poule entre eux ;
- 3) Classement des 3èmes de poules entre eux,
- 4) Et ainsi de suite ...

## Phase finale territoriale

Les associations classées de 1 à 8, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les ¼ de finale du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ¼ de finale le **Dimanche 29 Mars 2015**, en match simple sur terrain neutre selon le tableau ci-dessous.

- Match 1 : 1er contre 8ème
- Match 2 : 2ème contre 7ème
- Match 3 : 3ème contre 6ème
- Match 4 : 4ème contre 5ème

Les vainqueurs des ¼ de finale joueront les ½ finales le **Dimanche 19 Avril 2015**, en match simple sur terrain neutre selon le tableau ci-dessous.

- Match 5 : Vainqueur Match 1 contre Vainqueur Match 4
- Match 6 : Vainqueur Match 2 contre Vainqueur Match 3

Les vainqueurs des ½ de finale joueront la finale territoriale le **Dimanche 26 Avril 2015**, à Montmorency, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de 1<sup>ère</sup> Série.

### **Phase finale nationale**

Les associations classées de 1 à 6, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les phases finales du Championnat de France.

L'association classée n° 6 devra participer à un match de barrage qualificatif pour les 32<sup>èmes</sup> de finale du Championnat de France, le **Dimanche 26 Avril 2015**.

### Dates des phases finales :

- Barrage 26/04/2015
- 32<sup>ème</sup> 10/05/2015
- 16<sup>ème</sup> 17/05/2015
- 8<sup>ème</sup> 24/05/2015
- ¼ 31/05/2015
- ½ 07/06/2015
- Finale 21/06/2015

### **Affectation pour 2015-2016**

#### Montées :

Les associations classées 1 et 2, à l'issue de la phase qualificative (chaque 1<sup>er</sup> de poule), accéderont en Promotion d'Honneur la saison suivante.

#### Descentes :

**Si nous n'avons aucune descente de Fédérale 3 en Honneur et aucune montée complémentaire d'Honneur en Fédérale 3**, les clubs classés du n° 15 au n° 20 descendront en 2<sup>ème</sup> Série (soit 6 clubs).

En fonction des descentes de Fédérale 3 en Honneur et des montées complémentaires d'Honneur en Fédérale 3, ce nombre de 6 pourra varier à la hausse ou à la baisse afin de garder en 1<sup>ère</sup> Série des poules équilibrées.

# ANNEXE 4 : 2EME SERIE

## Participants

Pour la saison 2014/2015, 16 associations sont invitées à participer au Championnat d'Ile-de-France de 2<sup>ème</sup> Série en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2013/2014.

## Obligations

Activités : Ecole de Rugby y compris « moins de 14 ans » avec un effectif minimum de pratiquants de 15 (au 31 mars 2015).

## Phase qualificative

Les 16 associations sont réparties en 2 poules de 8 équipes.

Matches « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **15 heures**.

« ALLER »	28/09, 05/10, 12/10, 09/11, 16/11, 23/11, 07/12/2014
« RETOUR »	14/12/2014 et 11/01, 18/01, 25/01, 01/02, 08/03, 15/03/2015

Dates de « REPLI » : 18/10, 30/11/2014 et 08/02, 15/02, 01/03/2015.

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 16 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1ers de poule entre eux ;
2. Classement des 2èmes de poule entre eux ;
3. Classement des 3èmes de poules entre eux,
4. Et ainsi de suite ...

## Phase finale territoriale

Les associations classées de 1 à 8, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les ¼ de finale du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ¼ de finale le **Dimanche 29 Mars 2015**, en match simple sur terrain neutre selon le tableau ci-dessous.

- Match 1 : 1er contre 8ème
- Match 2 : 2ème contre 7ème
- Match 3 : 3ème contre 6ème
- Match 4 : 4ème contre 5ème

Les vainqueurs des ¼ de finale joueront les ½ finales le **Dimanche 19 Avril 2015**, en match simple sur terrain neutre selon le tableau ci-dessous.

- Match 5 : Vainqueur Match 1 contre Vainqueur Match 4
- Match 6 : Vainqueur Match 2 contre Vainqueur Match 3

Les vainqueurs des ½ finales joueront la finale territoriale le **Dimanche 26 Avril 2015**, à Montmorency, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de 2<sup>ème</sup> Série.

### **Phase finale nationale**

Les associations classées de 1 à 6, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les phases finales du Championnat de France.

L'association classée n° 6 devra participer à un match de barrage qualificatif pour les 32<sup>èmes</sup> de finale du Championnat de France, le **Dimanche 26 Avril 2015**.

#### Dates des phases finales :

- Barrage            26/04/2015
- 32<sup>ème</sup>             10/05/2015
- 16<sup>ème</sup>             17/05/2015
- 8<sup>ème</sup>              24/05/2015
- ¼                 31/05/2015
- ½                 07/06/2015
- Finale            21/06/2015

### **Affectation pour 2015-2016**

#### Montées :

Les associations classées 1 et 2, à l'issue de la phase qualificative (chaque 1<sup>er</sup> de poule), accéderont en 1<sup>ère</sup> Série la saison suivante.

#### Descentes :

**Si nous n'avons aucune descente de Fédérale 3 en Honneur et aucune montée complémentaire d'Honneur en Fédérale 3**, les clubs classés du n° 13 au n° 16 descendront en 3<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> Série (soit 4 clubs).

En fonction des descentes de Fédérale 3 en Honneur et des montées complémentaires d'Honneur en Fédérale 3, ce nombre de 4 pourra varier à la hausse ou à la baisse afin de garder en 2<sup>ème</sup> Série des poules équilibrées.

# ANNEXE 5 : 3EME ET 4EME SERIE

## Participants

Pour la saison 2014/2015, 9 associations sont invitées à participer au Championnat d'Ile-de-France de 3<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> Série en fonction du classement obtenu à l'issue de la saison 2013/2014.

## Obligations

Activités : Ecole de Rugby y compris « moins de 14 ans » avec un effectif minimum de pratiquants de 15 (au 31 mars 2015).

Les nouvelles associations (création) seront dispensées de l'obligation « Ecoles de rugby » à condition qu'elles évoluent en 3<sup>ème</sup>/4<sup>ème</sup> Série pendant les 2 années suivant leur création.

A partir de la 3<sup>ème</sup> saison ou si elles accèdent à la 2<sup>ème</sup> Série, elles seront tenues à l'obligation « Ecoles de rugby » pour accéder à une division ou série supérieure et participer au Championnat de France.

## Phase qualificative

Les 9 associations sont réparties en 1 poule de 9 équipes.

Matches « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **15 heures**.

« ALLER »	05/10, 12/10, 09/11, 16/11, 23/11, 30/11, 07/12, 14/12/2014 et 11/01/2015
« RETOUR »	18/01, 25/01, 01/02, 08/02, 08/03, 15/03, 22/03, 29/03, 19/04/2015

Dates de « REPLI » : 21/12/2014 et 15/02, 01/03/2015.

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 9 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R..

## Phase finale territoriale

Les associations classées 1 et 2, à l'issue de la phase qualificative, joueront la finale territoriale de 3<sup>ème</sup> Série le **Dimanche 26 Avril 2015**, à Montmorency, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de 3<sup>ème</sup> série.

Les associations classées 3 et 4, à l'issue de la phase qualificative, joueront la finale territoriale de 4<sup>ème</sup> Série le **Dimanche 26 Avril 2015**, à Montmorency, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de 4<sup>ème</sup> Série.

## Phase finale nationale

### 3<sup>ème</sup> Série

Les associations classées de 1, 2 et 3, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les phases finales du Championnat de France de 3<sup>ème</sup> Série.

L'association classée n° 3 devra participer à un match de barrage qualificatif pour les 16<sup>èmes</sup> de finale du Championnat de France de 3<sup>ème</sup> Série, le **Dimanche 3 Mai 2015**.

## 4<sup>ème</sup> Série

Les associations classées de 4, 5 et 6, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les phases finales du Championnat de France de 4<sup>ème</sup> Série.

L'association classée n° 6 devra participer à un match de barrage qualificatif pour les 16<sup>èmes</sup> de finale du Championnat de France de 4<sup>ème</sup> Série, le **Dimanche 3 Mai 2015**.

### Dates des phases finales :

- Barrage 03/05/2015
- 16<sup>ème</sup> 17/05/2015
- 8<sup>ème</sup> 24/05/2015
- ¼ 31/05/2015
- ½ 07/06/2015
- Finale 21/06/2015

### **Affectation pour 2015-2016**

#### Montées :

Les associations classées 1 et 2, à l'issue de la phase qualificative, accéderont en 2<sup>ème</sup> Série la saison suivante.

# ANNEXE 6 : RESERVES HONNEUR

## Participants

Pour la saison 2014/2015, 20 associations sont invitées à participer au Championnat d'Ile-de-France des Réserves d'Honneur.

## Phase qualificative

Les 20 associations sont réparties en 2 poules de 10 équipes.

Matches « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **13 heures 30**.

« ALLER »	21/09, 28/09, 05/10, 12/10, 02/11, 16/11, 23/11, 30/11, 14/12/2014
« RETOUR »	11/01, 18/01, 25/01, 01/02, 08/02, 08/03, 15/03, 22/03, 29/03/2015

Dates de « REPLI » : 19/10, 09/11, 21/12/2014 et 15/02, 01/03/2015.

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 20 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1ers de poule entre eux ;
2. Classement des 2èmes de poule entre eux ;
3. Classement des 3èmes de poules entre eux,
4. Et ainsi de suite ...

## Phase finale territoriale

Les associations classées de 1 à 4, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les ½ finales du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ½ finales le **Dimanche 19 Avril 2015**, en match simple sur terrain neutre selon le tableau ci-dessous.

- Match 1 : 1er contre 4ème
- Match 2 : 2ème contre 3ème

Les vainqueurs des ½ finales joueront la finale territoriale le **Dimanche 26 Avril 2015**, à Montmorency, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de Réserves d'Honneur.

## Phase finale nationale

Les associations qui joueront la finale Réserves Honneur seront qualifiées pour les phases finales du Championnat de France des Réserves avec les n° 1 et 2.

### Dates des phases finales :

- 16<sup>ème</sup> 10/05/2015
- 8<sup>ème</sup> 17/05/2015
- ¼ 24/05/2015

- ½ 31/05/2015
- Finale 07/06/2015

# ANNEXE 7 : RESERVES PROMOTION D'HONNEUR

## Participants

Pour la saison 2014/2015, 30 associations sont invitées à participer au Championnat d'Ile-de-France des Réserves de Promotion d'Honneur.

## Phase qualificative

Les 30 associations sont réparties en 3 poules de 10 équipes.

Matches « ALLER » et « RETOUR », suivant le calendrier ci-après, à **13 heures 30**.

« ALLER »	21/09, 28/09, 05/10, 12/10, 19/10, 02/11, 16/11, 23/11, 30/11/2014
« RETOUR »	14/12/2014 et 11/01, 18/01, 25/01, 01/02, 08/02, 08/03, 15/03, 22/03/2015

Dates de « REPLI » : 09/11, 21/12/2014 et 15/02, 01/03/2015.

A l'issue de cette phase, les associations seront classées de 1 à 30 conformément à l'article 340.1 des Règlements Généraux de la F.F.R., soit :

1. Classement des 1ers de poule entre eux ;
2. Classement des 2èmes de poule entre eux ;
3. Classement des 3èmes de poules entre eux,
4. Et ainsi de suite ...

## Phase finale territoriale

Les associations classées de 1 à 4, à l'issue de la phase qualificative, seront qualifiées pour les ½ finales du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ½ finales le **Dimanche 19 Avril 2015**, en match simple sur terrain neutre selon le tableau ci-dessous.

- Match 1 : 1er contre 4ème
- Match 2 : 2ème contre 3ème

Les vainqueurs des ½ finales joueront la finale territoriale le **Dimanche 26 Avril 2015**, à Montmorency, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de Réserves Promotion d'Honneur.

## Phase finale nationale

Le Champion d'Ile-de-France de Réserves Promotion d'Honneur sera qualifié pour les phases finales du Championnat de France des Réserves avec le n° 3.

### Dates des phases finales :

- 16<sup>ème</sup> 10/05/2015
- 8<sup>ème</sup> 17/05/2015
- ¼ 24/05/2015

- ½ 31/05/2015
- Finale 07/06/2015

# PRECISIONS

## Report d'une rencontre

Le calendrier comporte des dates libres, reprises comme dates de « REPLI ». Celles-ci sont à « réserver » **en priorité** pour les matches de rattrapage. De ce fait, éviter de prendre des engagements sur ces dates. Ces dates de « REPLI » peuvent être des dates de vacances et/ou des dates des matches internationaux. L'ordre des rattrapages est celui des matches reportés

Le rattrapage d'un match doit se faire **sur la première journée de « REPLI »** du calendrier.

## Modification concernant l'organisation d'une rencontre

Pour toute modification (heure, date, lieu....) le C.I.F.R. doit être informé **au plus tard le mardi avant 12h00 précédent le week-end du match**. Cette demande doit être faite avec l'imprimé spécifique et avec l'accord des clubs. Seul le C.I.F.R. validera ou non la demande.

## Feuilles de match

Sur vos feuilles de match, **merci de libeller vos noms de clubs en entier** (pas de sigle)

En cas de match arbitré par un L.C.A., celui-ci doit adresser **dès le lundi matin** au C.I.F.R. la feuille de match dûment complétée ou la remettre à l'arbitre de l'équipe Une pour l'Honneur ou la Promotion d'Honneur.